



- C.L.C.

SOCIETE MALAUSSENOISE DE VALORISATION

Siège :

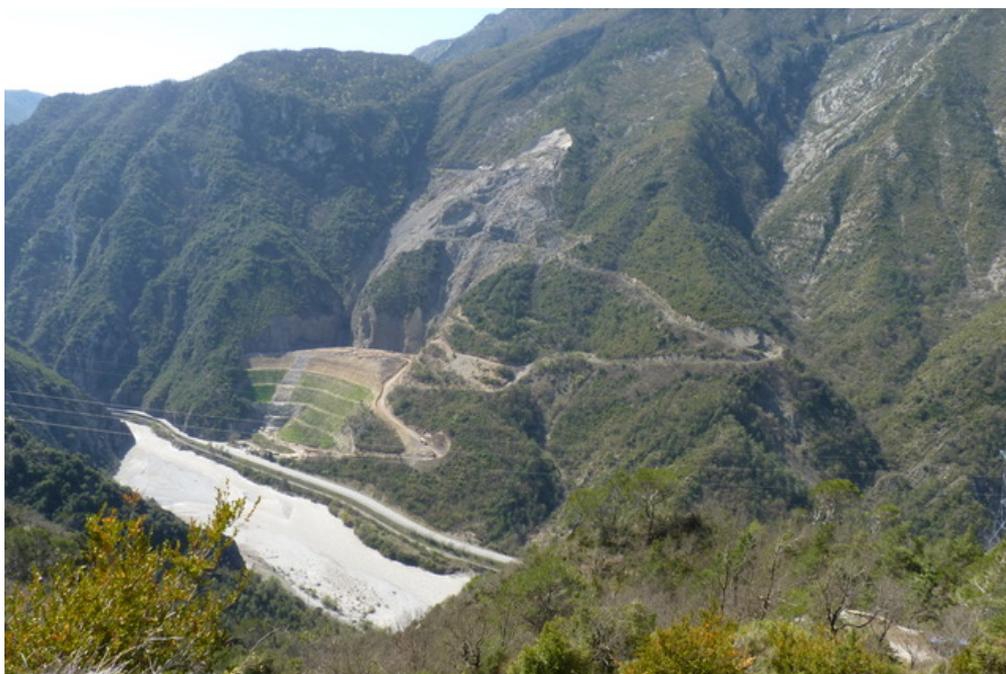
RD 6202 – LA MESCLA
06710 MALAUSSENE

Tél. : 04.93.08.25.46 – Fax : 04.93.08.25.46

Installations :

RD 6202
06710 MALAUSSENE
Tél. 04.92.02.81.93

DOSSIER DE DEMANDE D'AUTORISATION ENVIRONNEMENTALE UNIQUE EXTENSION DE L'INSTALLATION DE STOCKAGE DE DECHETS INERTES NON DANGEREUX DE LA MESCLA COMMUNE DE MALAUSSENE (06)



Dossier établi en collaboration avec :

<p>C.L. CONSULTING 1 Allée Sainte Agnès 34170 CASTELNAU-LE-LEZ ☎ : 06.80.57.73.25 Mel : cl.consulting@gmail.com</p>	<p>F2E 75, allée Wilhelm Roentgen 34000 MONTPELLIER ☎ : 04.67.64.74 Mel : f2e@wanadoo.fr Site : f2e34.fr</p>	<p>TOPOSUD Avenue du Doyen Jean Lépine 06000 NICE ☎ : 04.93.51.55.28 Mel : administratif@toposud.com</p>	<p>BERMONT ET FILS RD 6202 – LA MANDA 06670 COLOMARS ☎ bureau : 04.93.22.42.37 Mel : bureau@stebermont.fr</p>
<p>GEOPIC 4 Rue Arbousiers 34270 ST-MATHIEU-DE-TREVIERS ☎ : 04.67.55.27.78 Mel : Sarl.geopic@wanadoo.fr</p>	<p>CORALIS 645 Rue Mayer de Montrichert (Les Milles) 13290 AIX-EN-PROVENCE ☎ : 04.42.24.24.14 Site : www.coralis.com</p>	<p>S.E.C. 293 Route de Grenoble Boulevard du Mercantour 06200 NICE ☎ : 04.93.29.83.10 Lallemand@carrieres.sec.com</p>	

Auteurs du document	<ul style="list-style-type: none"> M. Claude LAVAIRE, Ingénieur des Mines d'Alès, consultant expert, Président de C.L. CONSULTING Melle Amélie CORTES, Ingénieure consultante Melle Justine DE OCHANDIANO, Ecologue spécialisée en botanique M. Bertrand GUBERT, Ecologue spécialisé en ornithologie et chiroptère M. Thibault RAFTON, Ecologue spécialisé en entomologie et herpétologie
Auteurs des documents DAO	<ul style="list-style-type: none"> GEOPIC – TOPOSUD – CORALIS
Relecteurs du dossier	<ul style="list-style-type: none"> Mme Valérie PARE, Assistante de direction M. Claude LAVAIRE, Ingénieur des Mines d'Alès
Contrôle interne de l'assurance qualité	<ul style="list-style-type: none"> M. Frédéric YOT, Ingénieur consultant, Cogérant F2E
Contrôle externe de l'assurance qualité et validation	<ul style="list-style-type: none"> M. Yves BERMONT, Président de la Malaussénoise de Valorisation (M.D.V.) M. Romain BERMONT, Ingénieur des Mines de Nancy, société BERMONT et FILS M. Max MARCHAND, Consultant M.D.V. M. Laurent ALLEMAND, Directeur S.E.C.

Juillet 2018

PIECE 00

PRESENTATION DU DOSSIER ET LETTRE DE DEMANDE

- **Lettre de demande d'autorisation environnementale unique**
- **Contenu liminaire de la demande**
- **Présentation générale du dossier de demande**
- **Liste des pièces à joindre au dossier**
- **Sommaire général**

SOCIETE MALAUSSENOISE DE VALORISATION (M.D.V.)

Malaussène, le

RD 6202 – LA MESCLA

06710 MALAUSSENE

Tél. : 04.93.08.25.46

PREFECTURE DES ALPES MARITIMES

Service des Installations Classées

147 Route de Grenoble

06200 NICE

Objet : Extension de l'I.S.D.I.N.D. de la Mescla

N/Réf : Dossier CLC/MDV 2018

P.J. : Dossier de demande en autorisation environnementale unique en 7 exemplaires

Monsieur le Préfet,

Le manque de site de stockage de déchets inertes du B.T.P. dans le département des Alpes Maritimes et la présence de l'ancienne carrière de la Mescla ont conduit la société MALAUSSENOISE DE VALORISATION à créer l'I.S.D.I.N.D., dite de la Mescla, autorisée pour une durée de 20 ans à compter de l'arrêté du 24 juillet 2011, modifié par les arrêtés du 18 juillet 2013 et du 23 décembre 2014, avec une capacité de stockage en verse de plusieurs millions de tonnes de déchets inertes.

Les modifications apportées au fonctionnement de cette I.S.D.I.N.D. implantée sur l'ancien site de la carrière de la Mescla, notamment l'abaissement de la pente intégratrice générale de la verse actuelle où sont stockés les déchets inertes et l'augmentation continue des apports de déchets inertes pouvant être considérés comme ultimes, ont conduit à une forte diminution de la durée de vie de l'installation ; et la présence limitrophe d'un petit vallon permettant d'étendre cette I.S.D.I.N.D., sans ouvrir d'autre accès sur la RD 6202, a offert l'opportunité de perdurer l'intérêt général de cette installation dans les cadres : local, départemental et régional et de maintenir une activité économique sur la commune de Malaussène.

Aussi, compte tenu des raisons précitées et des résultats des différentes études menées (impact, flore, faune, habitats, stabilité, dangers, santé, défrichement, ...), je soussigné Yves BERMONT, agissant au nom et pour le compte de la **Société MALAUSSENOISE DE VALORISATION** (M.D.V.), siège RD 6202 – La Mescla – 06710 MALAUSSENE, ai l'honneur de vous **demander l'autorisation d'extension** de l'I.S.D.I.N.D. actuelle (dite M.D.V. 1) sur le site limitrophe dit M.D.V. 2, sis sur la commune de Malaussène selon les caractéristiques essentielles suivantes :

- surface actuelle : 112 115 m² ;
- **surface d'extension** : 130 445 m² (y compris les délaissés d'évitement) ;
- **surface totale** : 242 560 m² ;
- **surface défrichée** : 88 231 m² (en 4 phases quinquennales) ;
- dépôt moyen en verse : 280 000 t/an ;
- dépôt maximum mis en verse : 450 000 t/an ;
- durée totale : 21 ans à compter de 2019 ;
- capacité de stockage en verse :
 - . actuelle : 2 000 000 t ;
 - . extension : 3 450 000 t ;
 - . total : 5 450 000 t ;
- D.I.S.D.N.D. admis :
 - . béton, briques, tuiles et céramiques, mélange de béton, tuiles et céramiques ne contenant pas de substances dangereuses, terres et cailloux ne contenant pas de substances dangereuses, terres et pierres ;
 - . adaptation des conditions d'admissibilité pour les sulfates et la fraction soluble avec un facteur 3.

Conformément aux **dispositions** de **l'article R.512-46-9** du code de l'environnement, qui dispose que si le demandeur d'une demande d'enregistrement souhaite que sa demande soit instruite selon les règles de procédure prévues par le chapitre unique du titre VIII, du livre 1^{er}, la société **M.D.V. souhaite** expressément que la **présente demande d'extension** soit instruite comme **une demande d'autorisation environnementale unique** dans les règles telles que précitées valant :

- **autorisation d'extension de l'I.C.P.E.** de l'I.S.D.I.N.D., dite de la Mescla M.D.V. 2 ;
- **autorisation au titre de la loi** sur l'eau pour le **rejet des eaux pluviales** de l'extension projetée M.D.V. 2 ;
- **autorisation de défrichement** au titre du code forestier.

Les raisons de ce souhait d'instruction **résultent** :

- de l'historique de l'ancienne carrière de la Mescla ;
- de l'importante cumulative de l'extension projetée ;
- des conclusions de l'examen du cas par cas, qui conduit à une étude d'impact ;
- du fait que le rejet des eaux pluviales et le défrichement sont le nécessaire et la conséquence de l'I.C.P.E. constituée par l'I.S.D.I.N.D., qui constitue l'activité principale et essentielle.

Vous trouverez, **ci-joint**, conformément à la réglementation et notamment le code de l'environnement, le **dossier** d'autorisation environnementale unique correspondant en **7 exemplaires**, dont 4 pour les mairies concernées par le périmètre d'affichage, **étant précisé** que :

1. conformément aux dispositions du code de l'environnement, **dérogation** est **demandée** au titre de la fourniture d'un **plan d'ensemble** à l'échelle du **1/1000^{ème}** au lieu de 1/200^{ème}, compte tenu des surfaces concernées ;
2. **dérogation** est également **demandée** concernant, et ce pour des raisons sécuritaires, le non-respect des distances des 10 m en 4 endroits du périmètre d'exploitation ;
3. **adaptation** est **demandée**, en application de l'article 10 de l'arrêté ministériel du 12.12.2014 relatif aux installations de stockage de déchets inertes, en ce qui concerne : **les conditions d'admissibilité** pour les **sulfates** et les **fractions solubles** associées.

Dans l'attente, je vous prie de croire, Monsieur le Préfet, à l'assurance de ma haute considération.

Yves BERMONT
Président

0. CONTENU DE LA DEMANDE D'AUTORISATION ENVIRONNEMENTALE

La présente demande d'autorisation d'exploitation d'une installation classée est formulée en application de l'article L. 181-1 du Code de l'environnement relatif à l'autorisation environnementale (Livre I^{er} Titre VIII relatif à l'autorisation environnementale) et conformément aux articles R. 122-5, R. 181-1 et suivants, D. 181-15-2 et suivants du même code relatif aux demandes d'autorisation.

Elle concerne une demande d'extension d'une Installation de Stockage de Déchets Inertes Non Dangereux (I.S.D.I.N.D.) autorisée par l'arrêté préfectoral du 24 juillet 2011 modifié par les arrêtés du 18 juillet 2013 et 23 décembre 2014

Le **dossier** de demande en autorisation comprend les **pièces suivantes** :

- pièce 00: présentation du dossier et lettre de demande
- Pièce 0 : Les résumés
- pièce 1 : renseignements techniques et administratifs ;
- pièce 2 : étude d'impact ;
- pièce 3 : étude de dangers ;
- pièce 4 : notice d'hygiène et de sécurité ;
- pièce 5 : étude des effets sur la santé ;
- pièce 6 : étude naturaliste ;
- pièce 7 : évaluation des incidences sur les zones Natura 2000 ;
- pièce 8 : demande de dérogation aux mesures de protection des espèces sauvages ;
- pièce 9 : méthodes utilisées, difficultés rencontrées et auteurs ;

A l'appui du présent dossier principal, la demande d'autorisation environnementale comprend les documents suivants en pièce 0:

- Une note de présentation non technique ;
- Un résumé non technique de l'étude d'impact, de l'étude de dangers et de l'étude de santé réalisé par les bureaux d'études F2E et C.L. CONSULTING

Le **présent dossier** est **réalisé** dans le cadre d'une **demande d'autorisation environnementale unique** conformément aux articles L181-1 et suivants du Code de l'environnement.

La **présente demande** d'autorisation environnementale **tient** lieu de demande :

- d'autorisation pour exploiter une installation classée pour la protection de l'environnement (exploitation de l'I.S.D.I.N.D. de la Mescla) ;
- d'autorisation d'Installations, Ouvrages, Travaux et Aménagements (IOTA) au titre de la loi sur l'eau (rejet d'eaux pluviales) ;
- d'autorisation de défrichement au titre du code forestier.

**PRESENTATION GENERALE DU DOSSIER DU PROJET D'EXTENSION DE
L'INSTALLATION DE STOCKAGE DE DECHETS INERTES NON DANGEREUX DE LA
MESCLA (I.S.D.I.N.D.)**

Le présent **dossier de demande en autorisation environnementale unique** comporte 1 tome, avec les **diverses pièces** énumérées ci-après :

PIECES	CONTENU
0 – PRESENTATION ET RESUME NON TECHNIQUE	0.0 Note de présentation 0.1 Le projet et l'instruction 0.2 Résumé non technique de l'étude d'impact 0.3 Résumé non technique de l'étude de dangers 0.4 Résumé non technique de l'étude santé 0.5 Raisons du projet
1 – RENSEIGNEMENTS TECHNIQUES ET ADMINISTRATIFS	1.1 L'instruction 1.2 Les renseignements concernant le demandeur et le projet 1.3 Les procédés 1.4 Données sur le défrichement 1.5 Données sur le rejet d'eau pluviale 1.6 La nature et le volume des activités 1.7 Données concernant le permis de construire et la saisine archéologique préventive 1.8 Capacités techniques et financières
2 – ETUDE D'IMPACT	2.0 Avertissement et auteurs de l'étude 2.1 Scénario de référence, analyse de l'état initial 2.2 Analyse des incidences 2.3 Analyse des effets cumulés avec d'autres projets existants ou approuvés 2.4 Esquisse des solutions de substitution et raisons du projet 2.5 Compatibilité au document d'urbanisme, schémas et programmes, prise en compte du S.R.C.E. 2.6 Mesures mises en place (éviter, réduire, compenser) et modalités de suivi 2.7 Remise en état et aménagement
3 – ETUDE DE DANGERS	3.0 Avertissement 3.1 Description des intérêts à protéger 3.2 La gestion de la sécurité, les moyens de prévention et de secours 3.3 Rappel concernant les procédés 3.4 L'accidentologie 3.5 Les potentiels de dangers 3.6 L'évaluation préliminaire des risques 3.7 L'intensité des phénomènes et conséquences 3.8 La maîtrise des risques 3.9 Conclusion
4 – NOTICE D'HYGIENE ET DE SECURITE	4.1 Préambule 4.2 Textes et références 4.3 Textes non codifiés au code du travail 4.4 Textes de portée spécifique 4.5 Organisation de l'hygiène et de la sécurité 4.6 Hygiène et conditions de travail 4.7 Sécurité du personnel

PIECES	CONTENU
5 – ETUDE DES EFFETS SUR LA SANTE	5.0 Préambule 5.1 Détermination de l'aire d'étude 5.2 Identification et inventaire des substances 5.3 Relations dose-réponse 5.4 Evaluation et caractérisation des effets 5.5 Analyse des incertitudes 5.6 Conclusion
6. Etude naturaliste	1. Localisation du contexte écologique 2. Description de la flore et de la végétation 3. Description des cortèges faunistiques 4. Evaluation écologique 5. Conclusion
7. Document d'incidences Natura 2000	7.1 Préambule 7.2 Le réseau Natura 2000 7.3 Les documents, projets et manifestations concernés 7.4 Méthodologie d'évaluation des incidences 7.5 Application au cas du projet 7.6 Annexes
8. Les méthodes utilisées, les difficultés rencontrées et les auteurs de l'étude	<ul style="list-style-type: none"> • La présentation des méthodes utilisées • La description des difficultés actuelles • Les noms et qualités des auteurs ayant participé à l'étude d'impact
9 - ANNEXES	9.1 <u>Cartographies, pièces réglementaires et autres pièces</u> 9.1.1 Plan de situation au 1/25 000 ^{ème} avec rayon d'affichage au public de 1 000 m 9.1.2 Plan des abords avec parcellaire au 1/2 500 ^{ème} avec limite des 100 m et échancier de défrichement 9.1.3 Plan de masse, phasage d'exploitation et défrichement, et plan de remise en état au 1/2 000 ^{ème} 9.1.4 Plan de masse, d'exploitation, de défrichement et de remise en état au 1/1 000 ^{ème} 9.1.5 Capacités techniques et financières – Kbis 9.1.6 Règlement National d'Urbanisme 9.1.7 Copie des autorisations administratives 9.1.8 Avis du Maire de la commune de Malaussène et des propriétaires concernant la remise en état 9.2 <u>Annexes et études techniques</u> 9.2.1 Procédure d'instruction au titre de l'enquête publique avec mention des textes (art. R. 181-16 et suivants du code de l'environnement) 9.2.2 Etude de stabilité 9.2.3 Règles techniques concernant les bruits – Mesures de bruits 9.2.4 Mesures de poussières 9.2.5 Fiches sécurité du gazole 9.3. <u>Annexes spécifiques au défrichement</u> 9.3.1 Déclaration de non incendie et délibération du Conseil Municipal de Malaussène 9.3.2 Documents de maîtrise foncière, accord exprès des propriétaires et mandat 9.3.3 Plan de situation et cadastral

LISTE DES PIÈCES A JOINDRE AU DOSSIER DE DEMANDE D'AUTORISATION ENVIRONNEMENTALE

Décrets n°2017-81 et 2017-82 du 26 janvier 2017 codifiés

(Document pouvant être renseigné par le pétitionnaire et à joindre
à la demande d'autorisation environnementale)

RENSEIGNEMENTS COMMUNS AUX DIFFÉRENTS VOILETS DE LA PROCÉDURE :

Pétitionnaire

Vous êtes :

Une personne physique

Une personne morale

Nom :

Prénoms :

Adresse :

Date de naissance :

Dénomination ou raison sociale :

Forme juridique : **S.A.S. M.D.V.**
N° de SIRET : **535 276 000 010**

Adresse du siège social :

**RD 6202 – La Manda
06710 Malaussène**

Qualité du signataire de la demande : **Président**

Site nouveau :

Site existant :

Emplacement du projet : **Projet d'extension M.D.V. 2, limitrophe de l'I.S.D.I.N.D. actuelle M.D.V.1**

Commune(s) et département(s) où se situe le projet : **Malaussène – Alpes Maritimes**

Fait à **Malaussène**, Le

Signature :

En fonction du projet, cocher les domaines concernés par la demande et se reporter aux pages concernées pour connaître les pièces à joindre au dossier, indépendamment des pièces communes à joindre dans tous les cas, visées à l'article R.181-13 du code de l'environnement.

DOMAINES CONCERNÉS PAR LA DEMANDE	OUI	NON
1. LOI SUR L'EAU ET LES MILIEUX AQUATIQUES (projets visés au 1° de l'article L. 181-1 ; déclarations loi sur l'eau soumises à évaluation environnementale) p.4	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
2. ICPE (projets mentionnés au 1 ^{er} alinéa du 2° de l'article L. 181-1) p.8	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
3. MODIFICATION D'UNE RÉSERVE NATURELLE NATIONALE (RNN) (articles L. 332-6 et L. 332-9 du code de l'environnement) p.11	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>
4. MODIFICATION D'UN SITE CLASSÉ (art. L.341-7 et L.341-10 du code de l'environnement) p.11	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>
5. DÉROGATION « ESPÈCES ET HABITATS PROTÉGÉS » (art.L.411-2 du code de l'environnement) p.12	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>
6. DOSSIER AGREMENT OGM (article L. 532-3 du code de l'environnement) p.13	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>
7. DOSSIER AGREMENT DECHETS (article L.541-22 du code de l'environnement) p.12	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>
8. DOSSIER ENERGIE (article L. 311 1 du code de l'énergie) p.14	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>
9. AUTORISATION DE DÉFRICHEMENT (articles L. 214-13 et L. 341-3 du code forestier) p.14	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>

A REMPLIR par l'administration suite à la vérification des pièces du dossier

Date de l'accusé de réception du dossier : _____

PIECES A FOURNIR DANS LE DOSSIER

A la demande du préfet, le pétitionnaire pourra fournir autant d'exemplaires supplémentaires que nécessaire pour procéder à l'enquête publique et aux consultations prévues.

	À remplir par le pétitionnaire		Cadre réservé à l'administration (Guichet)
	Fourni		Reçu
4 exemplaires du dossier « papier »	<input checked="" type="checkbox"/>		<input type="checkbox"/>
Format électronique	<input checked="" type="checkbox"/>		<input type="checkbox"/>

<u>Documents communs aux différents volets de la procédure</u>	À remplir par le pétitionnaire			Cadre réservé * au guichet
	Sans objet	Fourni	Intitulé du document N° page **	Reçu
- Un plan de situation du projet, à l'échelle 1 / 25 000 ou, à défaut, au 1/50 000 sur lequel sera indiqué l'emplacement du projet (R.181-13 2°)	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	Annexe 9.1.1 et annexe 9.3.3	<input type="checkbox"/>
- Un justificatif de la maîtrise foncière du terrain (R.181-13 3°)	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	Annexe 9.3.2	<input type="checkbox"/>
- Description de la nature et du volume de l'activité, l'installation, l'ouvrage ou les travaux envisagés, des modalités d'exécution et de fonctionnement , des procédés de mise en œuvre (R.181-13 4°)	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	Pièce 1, pages 18 à 50	<input type="checkbox"/>
- Rubriques concernées par le projet (nomenclature eau et/ou nomenclature ICPE)(R.181-13 4°)	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	Pièce 1, pages 51 et 52	<input type="checkbox"/>
- Les moyens de suivi et de surveillance prévus (R.181-13 4°)	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	Pièce 2, pages 142 à 197	<input type="checkbox"/>
- Les moyens d'intervention en cas d'incident ou d'accident (R.181-13 4°)	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	Pièce 3	<input type="checkbox"/>
- Les conditions de remise en état du site après exploitation (R.181-13 4°)	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	Pièce 2, Pages 218 à 225	<input type="checkbox"/>
- La nature, l'origine et le volume d'eau utilisées ou affectées, le cas échéant (R.181-13 4°)	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	Pièce 1, page 49	<input type="checkbox"/>
- Les éléments graphiques , plans ou cartes utiles à la compréhension des pièces du dossier (R.181-13 7°)	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	Annexes 9.1.1 à 9.1.4	<input type="checkbox"/>
- Note de présentation non technique du projet (R.181-13 8°)	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	Pièce 01 Pièce 02	<input type="checkbox"/>

Si le projet est soumis à évaluation environnementale (articles R 122-2 et R 122-3 du code de l'environnement) :				
– Étude d'impact (le cas échéant actualisée)	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	Pièce 2	<input type="checkbox"/>
Si le projet n'est pas soumis à évaluation environnementale , le dossier comportera une étude d'incidence (article R.181-14) comportant :				
– Document attestant la dispense d'étude d'impact (voir volet 2)	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>		<input type="checkbox"/>
– La description de l'état actuel du site sur lequel le projet doit être réalisé et de son environnement (R.181-14 1°)	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	Pièce 2, pages 1 à 75 et pièce 6 en totalité	<input type="checkbox"/>
– Les incidences directes et indirectes, temporaires et permanentes du projet, sur les intérêts mentionnés à l'article L. 181-3 (R.181-14 2°)	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	Pièce 2, pages 76 à 123	<input type="checkbox"/>
– Les mesures d'évitement et de réduction envisagées ou de compensation le cas échéant (R.181-14 3°)	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	Pièce 2, pages 142 à 197	<input type="checkbox"/>
– Les mesures de suivi (R.181-14 4°)	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	Pièce 2, pages 218 à 224	<input type="checkbox"/>
– Les conditions de remise en état du site après exploitation (R.181-14 5°)	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	Pièce 2, pages 218 à 224	<input type="checkbox"/>
– Un résumé non technique (R.181-14 6°)	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	Pièce 01	<input type="checkbox"/>
– La compatibilité du projet avec les intérêts mentionnés à l'article L. 211-1 (la ressource en eau, le milieu aquatique, l'écoulement, le niveau et la qualité des eaux, y compris de ruissellement, en tenant compte des variations saisonnières et climatiques), et le cas échéant la comptabilité du projet avec le schéma directeur ou le schéma d'aménagement et de gestion des eaux avec les dispositions du plan de gestion des risques d'inondation mentionnée à l'article L. 566-7 et de sa contribution à la réalisation des objectifs mentionnés à l'article L. 211-1 ainsi que des objectifs de qualité des eaux prévus par l'article D. 211-10 (R.181-14 II)	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	Pièce 2, pages 130 à 141	<input type="checkbox"/>
– L'évaluation des incidences du projet sur un ou plusieurs sites Natura 2000, le cas échéant (R.181-14 II)	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	Pièce 7 en totalité	<input type="checkbox"/>

VOLET 1/ LOI SUR L'EAU ET LES MILIEUX AQUATIQUES (D.181-15-1)

Pour les cas particuliers concernant les dossiers « loi sur l'eau », relatifs aux rubriques de la nomenclature annexée à l'article R .214-1, des documents supplémentaires sont nécessaires (article D.181-15-1):

	À remplir par le pétitionnaire			Cadre réservé * au guichet
	Sans objet	Fourni	Intitulé du document N° page **	Reçu
I. Lorsqu'il s'agit de stations d'épuration d'une agglomération d'assainissement ou de dispositifs d'assainissement non collectif :	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>		<input type="checkbox"/>
<u>1° Description du système de collecte des eaux usées :</u> – Description de la zone desservie par le système de collecte et les conditions de raccordement des immeubles desservis ainsi que les déversements d'eaux usées non domestiques existants faisant apparaître lorsqu'il s'agit d'une agglomération d'assainissement, le nom des communes qui la constituent et délimitations cartographiques ; – Présentation des performances et des équipements destinés à limiter la variation des charges entrant dans la station d'épuration ou le dispositif d'assainissement non collectif ; – Évaluation des charges brutes et des flux de substances polluantes, actuelles et prévisibles, à collecter, ainsi que leurs variations, notamment les variations saisonnières et celles dues à de fortes pluies ; – Calendrier de mise en œuvre du système de collecte.	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>		<input type="checkbox"/>
<u>2° Description des modalités de traitement des eaux collectées:</u> – Objectifs de traitement retenus compte tenu des obligations réglementaires et des objectifs de qualité des eaux réceptrices ; – Valeurs limites des pluies en deçà desquelles ces objectifs peuvent être garantis à tout moment ; – Capacité maximale journalière de traitement de la station pour laquelle les performances d'épuration peuvent être garanties hors périodes inhabituelles, pour les différentes formes de pollutions traitées, notamment la demande biochimique d'oxygène en cinq jours (DBO5) ; – Localisation de la station d'épuration ou du dispositif d'assainissement non collectif et du point de rejet, et caractéristiques des eaux réceptrices des eaux usées épurées ; – Calendrier de mise en œuvre des ouvrages de traitement ; – Modalités prévues d'élimination des sous-produits issus de l'entretien du système de collecte des eaux usées et du fonctionnement de la station d'épuration ou du dispositif d'assainissement non collectif.	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>		<input type="checkbox"/>
II. Lorsqu'il s'agit de déversoirs d'orage d'eaux usées situés sur un système de collecte des eaux usées :	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>		<input type="checkbox"/>
1° Évaluation des charges brutes et des flux de substances polluantes, actuelles et prévisibles, parvenant au déversoir, ainsi que leurs variations, notamment celles dues aux fortes pluies	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>		<input type="checkbox"/>
2° Détermination du niveau d'intensité pluviométrique déclenchant un rejet dans l'environnement ainsi qu'une estimation de la fréquence des événements pluviométriques d'intensité supérieure ou égale à ce niveau	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>		<input type="checkbox"/>
3° Estimation des flux de pollution déversés au milieu récepteur en fonction des événements pluviométriques retenus ci-dessus et étude de leur impact	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>		<input type="checkbox"/>

Pour les cas particuliers concernant les dossiers « loi sur l'eau », relatifs aux rubriques de la nomenclature annexée à l'article R.214-1, des documents supplémentaires sont nécessaires (article D.181-15-1):

	À remplir par le pétitionnaire			Cadre réservé * au guichet
	Sans objet	Fourni	Intitulé du document N° page **	
III. Lorsqu'il s'agit d'ouvrages mentionnés à la rubrique 3.2.5.0 du tableau de l'article R.214-1 (barrages de retenue et ouvrages assimilés) :				
1° Consignes de surveillance de l'ouvrage en toutes circonstances et consignes d'exploitation en période de crue	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>		<input type="checkbox"/>
2° Note décrivant les mesures de sécurité pendant la première mise en eau	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>		<input type="checkbox"/>
3° Étude de dangers si l'ouvrage est de classe A ou B	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>		<input type="checkbox"/>
4° Note précisant que le porteur de projet disposera des capacités techniques et financières permettant d'assumer ses obligations à compter de l'exécution de l'autorisation environnementale jusqu'à la remise en état du site	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>		<input type="checkbox"/>
5° Sauf lorsqu'une déclaration d'utilité publique est requise, tout document permettant au pétitionnaire de justifier qu'il aura, avant la mise à l'enquête publique, la libre disposition des terrains ne dépendant pas du domaine public sur lesquels les travaux nécessaires à la construction de l'ouvrage doivent être exécutés	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>		<input type="checkbox"/>
6° Lorsque l'ouvrage est construit dans le lit mineur d'un cours d'eau : – indication des ouvrages immédiatement à l'aval et à l'amont et ayant une influence hydraulique – profil en long de la section de cours d'eau ainsi que, s'il y a lieu, de la dérivation – plan des terrains submergés à la cote de retenue normale – plan des ouvrages et installations en rivière détaillés au niveau d'un avant-projet sommaire, comprenant, dès lors que nécessaire, les dispositifs assurant la circulation des poissons	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>		<input type="checkbox"/>
IV. Lorsqu'il s'agit d'ouvrages mentionnés à la rubrique 3.2.6.0 du tableau de l'article R.214-1 (système d'endiguement, aménagement hydraulique), la demande comprend en outre, sous réserve des dispositions du I de l'article R. 562-14 et du II de l'article R. 562-19 du code de l'environnement :	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>		<input type="checkbox"/>
1° Estimation de la population de la zone protégée et indication du niveau de la protection, au sens de l'article R. 214-119-1, dont bénéficie cette dernière	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>		<input type="checkbox"/>
2° La liste, le descriptif et la localisation sur une carte à l'échelle appropriée des ouvrages préexistants qui contribuent à la protection du territoire contre les inondations et les submersions ainsi que, lorsque le pétitionnaire n'est pas le propriétaire de ces ouvrages, les justificatifs démontrant qu'il en a la disposition ou a engagé les démarches à cette fin	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>		<input type="checkbox"/>
3° Dans le cas de travaux complémentaires concernant un système d'endiguement existant, au sens de l'article R. 562-13, la liste, le descriptif et la localisation sur une carte à l'échelle appropriée des digues existantes	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>		<input type="checkbox"/>

Pour les cas particuliers concernant les dossiers « loi sur l'eau », relatifs aux rubriques de la nomenclature annexée à l'article R .214-1, des documents supplémentaires sont nécessaires (article D.181-15-1):

	À remplir par le pétitionnaire			Cadre réservé * au guichet
	Sans objet	Fourni	Intitulé du document N° page **	Reçu
4° Études d'avant-projet des ouvrages à modifier ou à construire	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>		<input type="checkbox"/>
5° Étude de dangers établie conformément à l'article R. 214-116	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>		<input type="checkbox"/>
6° Consignes de surveillance des ouvrages en toutes circonstances et des consignes d'exploitation en période de crue	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>		<input type="checkbox"/>
V. Lorsqu'il s'agit d'un plan de gestion établi pour la réalisation d'une opération groupée d'entretien requiert d'un cours d'eau, canal ou plan d'eau prévue par l'article L.215-15 :	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>		<input type="checkbox"/>
1° La démonstration de la cohérence hydrographique de l'unité d'intervention	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>		<input type="checkbox"/>
2° S'il y a lieu, la liste des obstacles naturels ou artificiels, hors ouvrages permanents, préjudiciables à la sécurité des sports nautiques non motorisés;	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>		<input type="checkbox"/>
3° Le programme pluriannuel d'interventions;	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>		<input type="checkbox"/>
4° S'il y a lieu, les modalités de traitement des sédiments déplacés, retirés ou remis en suspension dans le cours d'eau.	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>		<input type="checkbox"/>
VI. Lorsqu'il s'agit d'installations utilisant l'énergie hydraulique :	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>		<input type="checkbox"/>
1° Avec les justifications techniques nécessaires, débit maximal dérivé, hauteur de chute brute maximale, puissance maximale brute calculée à partir du débit maximal de la dérivation et hauteur de chute maximale, et volume stockable	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>		<input type="checkbox"/>
2° Une note justifiant les capacités techniques et financières du pétitionnaire et la durée d'autorisation proposée	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>		<input type="checkbox"/>
3° Sauf lorsque la déclaration d'utilité publique est requise au titre de l'article L. 531-6 du code de l'énergie, tout document permettant au pétitionnaire de justifier qu'il aura, avant la mise à l'enquête publique, la libre disposition des terrains ne dépendant pas du domaine public sur lesquels les travaux nécessaires à l'aménagement de la force hydraulique doivent être exécutés	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>		<input type="checkbox"/>
4° Pour les usines d'une puissance supérieure à 500 kW, les propositions de répartition entre les communes intéressées de la valeur locative de la force motrice de la chute et de ses aménagements	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>		<input type="checkbox"/>
5° Indication des ouvrages immédiatement à l'aval et à l'amont et ayant une influence hydraulique, le profil en long de la section de cours d'eau ainsi que, s'il y a lieu, de la dérivation ; un plan des terrains submergés à la cote de retenue normale ; un plan des ouvrages et installations en rivière détaillés au niveau d'un avant-projet sommaire, comprenant, dès lors que nécessaire, les dispositifs assurant la circulation des poissons	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>		<input type="checkbox"/>
6° Si le projet du pétitionnaire prévoit une ou plusieurs conduites forcées dont les caractéristiques sont fixées par un arrêté du ministre chargé de l'environnement au regard des risques qu'elles présentent, l'étude de dangers établie pour ces ouvrages conformément à l'article R. 214-116	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>		<input type="checkbox"/>

Pour les cas particuliers concernant les dossiers « loi sur l'eau », relatifs aux rubriques de la nomenclature annexée à l'article R.214-1, des documents supplémentaires sont nécessaires (article D.181-15-1):

	À remplir par le pétitionnaire			Cadre réservé * au guichet
	Sans objet	Fourni	Intitulé du document N° page **	
VII. Lorsque l'autorisation environnementale porte sur les prélèvements d'eau pour l'irrigation en faveur d'un organisme unique , le dossier de demande comprend le projet du premier plan annuel de répartition prévu au deuxième alinéa de l'article R. 214-31-1 du code de l'environnement	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>		<input type="checkbox"/>
VIII. Lorsque l'autorisation environnementale porte sur un projet déclaré d'intérêt général (art R.214-88) , le dossier de demande est complété par les éléments mentionnés à l'article R.241-99, à savoir :	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>		<input type="checkbox"/>
1° Un mémoire justifiant l'intérêt général ou l'urgence de l'opération	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>		<input type="checkbox"/>
2° Un mémoire explicatif présentant de façon détaillée : – Une estimation des investissements par catégorie de travaux, d'ouvrages ou d'installations – Les modalités d'entretien ou d'exploitation des ouvrages, des installations ou du milieu qui doivent faire l'objet des travaux ainsi qu'une estimation des dépenses correspondantes	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>		<input type="checkbox"/>
3° Un calendrier prévisionnel de réalisation des travaux et d'entretien des ouvrages, des installations ou du milieu qui doit faire l'objet des travaux	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>		<input type="checkbox"/>
IX. Lorsque l'autorisation environnementale porte sur un ouvrage hydraulique , le dossier comprend une étude de dangers dont le contenu est précisé à l'article R.214-116	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>		<input type="checkbox"/>
X. Lorsque l'autorisation environnementale porte sur un épandage de boues :	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>		<input type="checkbox"/>
– Une étude préalable dont le contenu est précisé à l'article R. 211-37	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>		<input type="checkbox"/>
– Un programme prévisionnel d'épandage dans les conditions fixées par l'article R. 211-39	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>		<input type="checkbox"/>
– <u>Lorsqu'il s'agit d'un projet relevant de la rubrique 2.1.3.0 de la nomenclature annexée à l'article R. 214-1 :</u>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>		<input type="checkbox"/>
– Une présentation de l'état du système d'assainissement et de son niveau de performances ; la nature et le volume des effluents traités en tenant compte des variations saisonnières et éventuellement journalières	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>		<input type="checkbox"/>
– La composition et le débit des principaux effluents raccordés au réseau public ainsi que leur traçabilité et les dispositions prises par la collectivité à laquelle appartiennent les ouvrages pour prévenir la contamination des boues par les effluents non domestiques	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>		<input type="checkbox"/>
– Les dispositions envisagées pour minimiser l'émission d'odeurs gênantes	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>		<input type="checkbox"/>
– L'étude préalable mentionnée à l'article R. 211-33 et l'accord écrit des utilisateurs de boues	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>		<input type="checkbox"/>
– Les modalités de réalisation et de mise à jour des documents	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>		<input type="checkbox"/>

*Pour les cas particuliers concernant les dossiers
 « loi sur l'eau », relatifs aux rubriques de la nomenclature
 annexée à l'article R .214-1,
 des documents supplémentaires sont nécessaires (article
 D.181-15-1):*

mentionnés à l'article R. 211-39

À remplir par le pétitionnaire			Cadre réservé * au guichet
Sans objet	Fourni	Intitulé du document N° page **	Reçu

VOLET 2/ ICPE (L.181-25 et D.181-15-2)

Pour les projets ICPE, le dossier de demande est complété par les éléments suivants :

	À remplir par le pétitionnaire			Cadre réservé * au guichet
	Sans objet	Fourni	Intitulé du document N° page **	
Précisions à apporter à l'étude d'impact :				
Les conditions de remise en état du site après cessation du projet.	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	Pièce 2, pages 218 à 224	<input type="checkbox"/>
Le dossier est complété par les pièces suivantes :				
– Les procédés de fabrication que le pétitionnaire mettra en œuvre, les matières qu'il utilisera, les produits qu'il fabriquera, de manière à apprécier les dangers ou les inconvénients de l'installation. Le cas échéant, le pétitionnaire pourra adresser, en exemplaire unique et sous pli séparé, les informations dont la diffusion lui apparaîtrait de nature à entraîner la divulgation de secrets de fabrication. (D.181-15-2 2°)	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	Pièce 1, pages 18 à 50 et pièce 3 (étude de dangers et pièce 5 (étude santé)	<input type="checkbox"/>
– Description des capacités techniques et financières prévues à l'article L.181-27 dont le pétitionnaire dispose, ou, lorsque ces capacités ne sont pas constituées au dépôt de la demande d'autorisation, les modalités prévues pour les établir. Dans ce dernier cas, l'exploitant adresse au préfet les éléments justifiant la constitution effective des capacités techniques et financières au plus tard à la mise en service de l'installation	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	Pièce 1, pages 54 et 55 et annexe 9.1.5	<input type="checkbox"/>
– Un plan d'ensemble à l'échelle de 1 / 200 au minimum indiquant les dispositions projetées de l'installation ainsi que l'affectation des constructions et terrains avoisinants et le tracé de tous les réseaux enterrés existants. Une échelle réduite peut, à la requête du pétitionnaire, être admise par l'administration (D.181-15-2 9°)	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	Pièce 9, annexe 9.1.2 et 9.1.3 (dérogation demandée)	<input type="checkbox"/>
– L'étude de dangers mentionnée à l'article L.181-25 et définie au III de l'article D.181-15-2 (D.181-15-2 10°)	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	Pièce 3 en totalité	<input type="checkbox"/>

*Pour les cas particuliers relatifs
aux dossiers ICPE suivants, des documents supplémentaires
sont nécessaires D.181-15-2:*

	À remplir par le pétitionnaire			Cadre réservé * au guichet Reçu
	Sans objet	Fourni	Intitulé du document N° page **	
I. Lorsque le pétitionnaire requiert l'Institution de servitudes d'utilité publique prévues à l'article L. 515-8 pour une installation classée à implanter sur un site nouveau, préciser le périmètre de ces servitudes et les règles souhaités (D.181-15-2 1°)	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>		<input type="checkbox"/>
II. Pour les installations destinées au traitement des déchets , préciser l'origine géographique prévue des déchets ainsi que la manière dont le projet est compatible avec les plans prévus aux articles L. 541 11, L. 541 11 1, L. 541 13, L. 541 14 et L. 541 14 1 (D.181-15-2 4°)	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	Pièce 1, page 37 (déchets inertes non dangereux)	<input type="checkbox"/>
III. Pour les installations relevant des articles L. 229-5 et L. 229-6 , fournir : (D.181-15-2 5°)	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>		<input type="checkbox"/>
a) Une description des matières premières, combustibles et auxiliaires susceptibles d'émettre du dioxyde de carbone	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>		<input type="checkbox"/>
b) Une description des différentes sources d'émissions de dioxyde de carbone de l'installation	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>		<input type="checkbox"/>
c) Une description des mesures prises pour quantifier les émissions à travers un plan de surveillance qui réponde aux exigences du règlement visé à l'article 14 de la directive 2003/87/CE du 13 octobre 2003 modifiée. Ce plan peut être actualisé par l'exploitant sans avoir à modifier son autorisation	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>		<input type="checkbox"/>
d) Un résumé non technique des trois points précédents	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>		<input type="checkbox"/>
IV. Lorsque le dossier est déposé dans le cadre d'une demande de modification substantielle en application de l'article L. 181-14 et si le projet relève des catégories mentionnées à l'article L. 516-1 , dresser l'état de pollution des sols prévu à l'article L. 512-18 (D.181-15-2 6°)	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>		<input type="checkbox"/>
Si l'état de pollution des sols met en évidence un danger au sens de l'article L. 511-1, le pétitionnaire propose soit les mesures de nature à éviter, réduire ou compenser cette pollution et le calendrier correspondant qu'il entend mettre en œuvre pour appliquer celles-ci, soit le programme des études nécessaires à la définition de telles mesures soit le programme des études nécessaires à la définition de telles mesures	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>		<input type="checkbox"/>
V. Pour les installations visées à la section 8 du chapitre V du titre Ier du livre V , les compléments prévus à l'article L.512-59 (D.181-15-2 7°)	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	Pièces 1, 2, 3 et 5 et Annexe 9.1.4	<input type="checkbox"/>
Pour les installations d'une puissance supérieure à 20 MW définies par un arrêté ministériel, une analyse du projet sur la consommation énergétique mentionnée au 3° du II de l'article R. 122-5 comportant une analyse coûts-avantages afin d'évaluer l'opportunité de valoriser de la chaleur fatale notamment à travers un réseau de chaleur ou de froid (D.181-15-2 II)	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>		<input type="checkbox"/>

<p>VI. Pour les installations mentionnées à l'article R. 516-1 ou R. 515-101, les modalités de garanties financières exigées à l'article L.516-1, notamment leur nature, leur montant et les délais de leur constitution (D.181-15-2 8°)</p>	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>		<input type="checkbox"/>
<p>VII. Pour les installations à implanter sur un site nouveau, fournir l'avis du propriétaire, lorsqu'il n'est pas le pétitionnaire, ainsi que celui du maire ou du président de l'établissement public de coopération intercommunale compétent en matière d'urbanisme, sur l'état dans lequel devra être remis le site lors de l'arrêt définitif de l'installation (D.181-15-2 11°)</p>	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	Pièce 9, annexe 9.1.8	<input type="checkbox"/>
<p>VIII. Pour les installations terrestres de production d'électricité à partir de l'énergie mécanique du vent : (D.181-15-2 12°)</p>	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>		<input type="checkbox"/>
<p>a) Un document établissant que le projet est conforme aux documents d'urbanisme</p>	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>		<input type="checkbox"/>
<p>b) La délibération favorable prévue à l'article L. 515-47, lorsqu'un établissement public de coopération intercommunale ou une commune a arrêté un projet de plan local d'urbanisme avant la date de dépôt de la demande d'autorisation environnementale et que les installations projetées ne respectent pas la distance d'éloignement mentionnée à l'article L. 515-44 vis-à-vis des zones destinées à l'habitation définies dans le projet de plan local d'urbanisme</p>	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>		<input type="checkbox"/>
<p>c) Lorsque l'autorisation environnementale tient lieu d'autorisation prévue par les articles L. 621-32 et L. 632-1 du code du patrimoine, fournir :</p>	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>		<input type="checkbox"/>
<p>– Une notice de présentation des travaux envisagés indiquant les matériaux utilisés et les modes d'exécution des travaux</p>	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>		<input type="checkbox"/>
<p>– Un plan de situation du projet, mentionné à l'article R. 181-13, précise le périmètre du site patrimonial remarquable ou des abords de monuments historiques</p>	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>		<input type="checkbox"/>
<p>– Un plan de masse faisant apparaître les constructions, les clôtures et les éléments paysagers existants et projetés</p>	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>		<input type="checkbox"/>
<p>– Deux documents photographiques permettant de situer le terrain respectivement dans l'environnement proche et le paysage lointain</p>	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>		<input type="checkbox"/>
<p>– Des montages larges photographiques ou des dessins permettant d'évaluer dans de bonnes conditions les effets du projet sur le paysage en le situant notamment par rapport à son environnement immédiat et au périmètre du site patrimonial remarquable ou des abords de monuments historiques</p>	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>		<input type="checkbox"/>
<p>IX. Dans les cas mentionnés au dernier alinéa de l'article L. 181-9, fournir la délibération ou l'acte formalisant la procédure d'évolution du plan local d'urbanisme, du document en tenant lieu ou de la carte communale (D.181-15-2 13°)</p>	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>		<input type="checkbox"/>
<p>X. Pour les carrières et les installations de stockage de déchets non inertes résultant de la prospection, de l'extraction, du traitement et du stockage de ressources minérales, la demande d'autorisation comprend le plan de gestion des déchets d'extraction</p>	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>		<input type="checkbox"/>

VOLET 3/ MODIFICATION D'UNE RÉSERVE NATURELLE NATIONALE (D.181-15-3)

Lorsque l'autorisation environnementale tient lieu d'autorisation de modification de l'état ou de l'aspect d'une réserve naturelle nationale ou d'une réserve naturelle classée en Corse par l'État, le dossier est complété par les éléments suivants :

	À remplir par le pétitionnaire			Cadre réservé au guichet *
	Sans objet	Fourni	Intitulé du document N° page **	Reçu
Éléments suffisants permettant d'apprécier les conséquences de l'opération sur l'espace protégé et son environnement	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>		<input type="checkbox"/>

VOLET 4/ MODIFICATION D'UN SITE CLASSÉ (D.181-15-4)

Lorsque l'autorisation environnementale tient lieu d'autorisation de modification de l'état des lieux ou de l'aspect d'un site classé ou en instance de classement, le dossier de demande est complété par les éléments suivants :

	À remplir par le pétitionnaire			Cadre réservé au guichet *
	Sans objet	Fourni	Intitulé du document N° page **	Reçu
1° Descriptif général du site accompagné d'un plan de l'état existant	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>		<input type="checkbox"/>
2° Plan de situation du projet (à l'échelle 1/25000 ^{ème} ou, à défaut, 1/50 000, précisant le périmètre du site	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>		<input type="checkbox"/>
3° Report des travaux projetés sur le plan cadastral à une échelle appropriée	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>		<input type="checkbox"/>
4° Descriptif des travaux en site classé précisant la nature, la destination et les impacts du projet à réaliser accompagné d'un plan du projet et d'une analyse des impacts paysagers	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>		<input type="checkbox"/>
5° Plan de masse et coupes longitudinales adaptées à la nature du projet et à l'échelle du site	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>		<input type="checkbox"/>
6° Nature et couleur des matériaux envisagés	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>		<input type="checkbox"/>
7° Traitement des clôtures ou aménagements et les éléments de végétation à conserver ou à créer	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>		<input type="checkbox"/>
8° Documents photographiques permettant de situer le terrain dans l'environnement proche et, si possible, dans le paysage lointain (reporter les points et angles de vue sur le plan de situation)	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>		<input type="checkbox"/>
9° Montages larges photographiques ou dessins permettant d'évaluer les effets du projet sur le paysage en le situant notamment par rapport à son environnement immédiat et au périmètre du site classé	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>		<input type="checkbox"/>

VOLET 5/ DÉROGATION « ESPECES ET HABITATS PROTÉGÉS »***
(D.181-15-5)

Lorsque l'autorisation environnementale tient lieu de dérogation au titre du 4° de l'article L. 411 2, le dossier de demande est complété par les descriptions suivantes :

	À remplir par le pétitionnaire			Cadre réservé * au guichet
	Sans objet	Fourni	Intitulé du document N° page **	Reçu
1° Des espèces concernées, avec leur nom scientifique et nom commun	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>		<input type="checkbox"/>
2° Des spécimens de chacune des espèces faisant l'objet de la demande avec une estimation de leur nombre et de leur sexe	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>		<input type="checkbox"/>
3° De la période ou des dates d'intervention	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>		<input type="checkbox"/>
4° Des lieux d'intervention	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>		<input type="checkbox"/>
5° S'il y a lieu, des mesures de réduction ou de compensation mises en œuvre, ayant des conséquences bénéfiques pour les espèces concernées	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>		<input type="checkbox"/>
6° De la qualification des personnes amenées à intervenir	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>		<input type="checkbox"/>
7° Du protocole des interventions : modalités techniques, modalités d'enregistrement des données obtenues	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>		<input type="checkbox"/>
8° Des modalités de compte-rendu des interventions	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>		<input type="checkbox"/>

VOLET 6/ DOSSIER AGREMENT OGM (D. 181-15-6)

Lorsque l'autorisation environnementale tient lieu d'agrément pour l'utilisation d'organismes génétiquement modifiés au titre de l'article L. 532-3, le dossier de demande est complété par les éléments suivants :

	À remplir par le pétitionnaire			Cadre réservé * au guichet
	Sans objet	Fourni	Intitulé du document N° page **	Reçu
1° La nature de l'utilisation d'organismes génétiquement modifiés	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>		<input type="checkbox"/>
2° Les organismes génétiquement modifiés qui seront utilisés et la classe de confinement dont relève cette utilisation	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>		<input type="checkbox"/>
3° Le cas échéant, les organismes génétiquement modifiés dont l'utilisation est déjà déclarée ou agréée et la classe de confinement dont celle-ci relève	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>		<input type="checkbox"/>
4° Le nom du responsable de l'utilisation et ses qualifications	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>		<input type="checkbox"/>
5° Les capacités financières de la personne privée exploitant une installation relevant d'une classe de confinement 3 ou 4	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>		<input type="checkbox"/>
6° Les procédures internes permettant de suspendre provisoirement l'utilisation ou de cesser l'activité	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>		<input type="checkbox"/>
7° Le plan d'opération interne défini à l'article R. 512-29	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>		<input type="checkbox"/>
8° Un dossier technique dont le contenu est fixé par l'arrêté ministériel du 28 mars 2012 relatif au dossier technique demandé pour les utilisations d'organismes génétiquement modifiés	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>		<input type="checkbox"/>

VOLET 7/ DOSSIER AGREMENT DECHETS (D. 181-15-7)

Lorsque l'autorisation environnementale tient lieu d'agrément pour la gestion des déchets prévu à l'article L.541-22, le dossier de demande est complété par les éléments suivants :

	À remplir par le pétitionnaire			Cadre réservé * au guichet
	Sans objet	Fourni	Intitulé du document ** N° page	Reçu
Les informations requises par les articles R.543-11, R.543-13, R.543-35, R.543-145, R.543-162 et D.543-274	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>		<input type="checkbox"/>

VOLET 8/ DOSSIER ENERGIE (D. 181-15-8)

Lorsque le projet nécessite une autorisation d'exploiter une installation de production d'électricité au titre de l'article L. 311-1 du code de l'énergie, le dossier de demande est complété par une description des caractéristiques du projet comportant les éléments suivants :

	À remplir par le pétitionnaire			Cadre réservé * au guichet
	Sans objet	Fourni	Intitulé du document ** N° page	Reçu
La capacité de production du projet	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>		<input type="checkbox"/>
Les techniques utilisées	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>		<input type="checkbox"/>
Les rendements énergétiques	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>		<input type="checkbox"/>
Les durées de fonctionnement prévues	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>		<input type="checkbox"/>

VOLET 9/ AUTORISATION DE DÉFRICHEMENT *** (D. 181-15-9)

Lorsque l'autorisation environnementale tient lieu d'autorisation de défrichement, le dossier de demande est complété par les éléments suivants :

	À remplir par le pétitionnaire			Cadre réservé au guichet unique*
	Sans objet	Fourni	Intitulé du document N° page**	Reçu
1° Déclaration indiquant que les terrains ont été non parcourus par un incendie durant les 15 années précédant la demande. Si le terrain relève du régime forestier, cette déclaration doit être produite dans les conditions de l'article R.341-2 du code forestier	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	Pièce 9, annexe 9.3.1	<input type="checkbox"/>
2° Plan de situation indiquant la localisation, la superficie de la zone à défricher par parcelle cadastrale et pour la totalité de ces superficies. Si le terrain relève du code forestier, ces informations sont produites dans les conditions de l'article R.341-2 du code forestier	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	Pièce 9, annexes 9.3.3 et 9.1.1	<input type="checkbox"/>
3° Un extrait du plan cadastral	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	Pièce 9, annexes 9.3.3 et 9.1.2	<input type="checkbox"/>

* À renseigner par l'autorité administrative compétente après le dépôt du dossier pour vérifier la présence des différentes pièces du dossier.

** Le pétitionnaire précisera l'intitulé du document lorsque le dossier est présenté en plusieurs documents rassemblés.

*** Des formulaires CERFA sont téléchargeables sur le site internet : <https://www.service-public.fr/professionnels-entreprises>

Pour toute information complémentaire, se reporter au site du Ministère de l'Environnement, de l'Énergie et de la Mer où se trouvent des informations sur l'autorisation environnementale : <http://www.developpement-durable.gouv.fr/politiques/integration-et-evaluation-environnementales>

Il est recommandé au pétitionnaire de contacter les services de l'État avant le dépôt du dossier, le plus tôt possible, pour être informé des documents à fournir obligatoirement en fonction des caractéristiques du projet. Vous pouvez contacter la Direction Régionale Environnement Aménagement Logement du lieu d'implantation prévu pour votre projet.

SOMMAIRE GENERAL

Sommaire liminaire

Pièce 0 Résumé

- Pièce 0.1 Notule de présentation non technique
- Pièce 0.2 Résumé non technique de l'étude d'impact

Pièce 1 Renseignements techniques et administratifs

Pièce 2 Etude d'impact

Pièce 3 Etude de dangers

Pièce 4 Notice d'hygiène et sécurité

Pièce 5 Etude santé

Pièce 6 Etude naturaliste

Pièce 7 Etude Natura 2000

Pièce 8 Analyse des méthodes et auteurs

Pièce 9 Pièces annexes

SOMMAIRE PIECE 0

- Notule de présentation non technique
- Résumé de l'étude d'impact

Notule de présentation non technique

0.1 LE PROJET, LE DOSSIER ET SON INSTRUCTION, LES PROCÉDES, LES ACTIVITES NOMENCLATURES, LES CAPACITES TECHNIQUES ET FINANCIERES 1

0.1.1	LES CONTRIBUTEURS DU DOSSIER	1
0.1.2	LES RENSEIGNEMENTS CONCERNANT LE DEMANDEUR	2
0.1.3	LA PRESENTATION DU PROJET	2
0.1.4	LA LOCALISATION DU PROJET	5
0.1.5	L'ASSISE FONCIERE DU PROJET	7
0.1.6	LES PRINCIPES D'EXPLOITATION ET LES PRODUITS	9
0.1.7	LES ACTIVITES NOMENCLATUREES	15
0.1.8	LES CAPACITES TECHNIQUES ET FINANCIERES	16

SOMMAIRE

RESUME NON TECHNIQUE DE L'ETUDE D'IMPACT

0.2 ANALYSE DE L'ETAT INITIAL ET DE SON ENVIRONNEMENT, ANALYSE DES EFFETS, DES RAISONS DU PROJET, DE LA COMPATIBILITE AUX DOCUMENTS DE PLANIFICATION, LES MESURES MISES EN PLACE ET LES MESURES DE REMISE EN ETAT	2
0.2.1 RESUME DE L'ETAT ENVIRONNEMENTAL DU SITE ET SCENARIO DE REFERENCE	2
0.2.2 L'ANALYSE DES EFFETS NEGATIFS ET POSITIFS, DIRECTS ET INDIRECTS, TEMPORAIRES ET PERMANENTS, A COURT, MOYEN ET LONG TERME	20
0.2.3 L'ANALYSE DES EFFETS CUMULES AVEC D'AUTRES PROJETS EXISTANTS OU APPROUVES	26
0.2.4 L'ESQUISSE DES SOLUTIONS DE SUBSTITUTION ET LES RAISONS DU PROJET	27
0.2.5 LA COMPATIBILITE AUX DOCUMENTS D'URBANISME, L'ARTICULATION AVEC LES PLANS, SCHEMAS ET PROGRAMMES ET LA PRISE EN COMPTE DU SCHEMA REGIONAL DE COHERENCE ECOLOGIQUE	29
0.2.6 LES MESURES MISES EN PLACE	29
0.2.7 LES MESURES POUR LA REMISE EN ETAT DES LIEUX ET ESTIMATION DES COUTS	42
0.2.8 RESUME DE L'ETUDE DE DANGERS	45
0.2.9 LES EFFETS SUR LA SANTE	48
0.2.10 LES METHODES, LES DIFFICULTES ET LES AUTEURS DES ETUDES	49

SOMMAIRE PIECE 1

0. AVERTISSEMENT	1
1. LE PROJET ET LA PROCEDURE D'INSTRUCTION	4
1.1 LA PRESENTATION DU PROJET	4
1.1.1 LE RAPPEL SOMMAIRE DES RAISONS DU PROJET	4
1.1.2 LE DEROULEMENT DE LA PROCEDURE	7
1.1.3 LE PERIMETRE D'AFFICHAGE	8
1.1.4 LA MENTION DES AUTORISATIONS DE LA DEMANDE UNIQUE ET DEMARCHES NECESSAIRES	8
1.2 LES RENSEIGNEMENTS CONCERNANT LE DEMANDEUR ET LE PROJET	10
1.2.1 LES RENSEIGNEMENTS ADMINISTRATIFS	10
1.2.2 L'HISTORIQUE	10
1.2.3 RENSEIGNEMENTS CONCERNANT L'ASSISE FONCIERE	14
1.3 LES PROCEDES, LES PRODUITS MIS EN ŒUVRE ET LES RENSEIGNEMENTS CONCERNANT LES INSTALLATIONS I.C.P.E.	18
1.3.0 PREAMBULE	18
1.3.1 LES PRINCIPES DE MISE EN DEPOT	18
1.3.2 LE RESPECT DES REGLE ET SUJETIONS AU REGARD DE L'ARRETE DU 12 DECEMBRE 2014	21
1.3.3 LES PRODUITS MIS EN ŒUVRE	29
1.3.3.1 Les types de déchets inertes non dangereux	29
1.3.3.2 Origine des déchets inertes et compatible à la charte de gestion des déchets du BTP des Alpes-Maritimes	37
1.3.3.3 Durée et quantité totale déposée	41
1.3.4 LES PRODUITS CONNEXES	42
1.3.5 LES INSTALLATIONS ET MATERIELS EN PLACE	43
1.3.6 LA CONDUITE DE L'EXPLOITATION ET LES HORAIRES DE TRAVAIL	46
1.3.7 AUTRES DONNEES	46
1.4 LE DEFRICHEMENT	47
1.5 LE REJET D'EAU PLUVIALE DANS LE VAR	49
1.6 LA NATURE ET LE VOLUME DES ACTIVITES	51
1.7 DONNEES CONCERNANT L'ABSENCE DE PERMIS DE CONSTRUIRE ET LA SAISINE ARCHEOLOGIQUE	53
1.7.1 PERMIS DE CONSTRUIRE	53
1.7.2 SAISINE ARCHEOLOGIQUE	53
1.9 NOTICE JUSTIFICATIVE DES CAPACITES TECHNIQUES ET FINANCIERES	54

SOMMAIRE PIECE 2

1. AVERTISSEMENT	1
2.1 ANALYSE DE L'ETAT INITIAL DE LA ZONE ET DES MILIEUX	4
2.1.0 EMLACEMENT DE L'INSTALLATION ET SCENARIO DE REFERENCE	4
1.1.0.1 Situation géographique	4
2.1.0.2 Scénario de référence	7
2.1.1 LA POPULATION ET L'ENVIRONNEMENT ECONOMIQUE	7
2.1.1.1 La population et l'habitat urbain proche	7
2.1.1.2 Les activités économiques	9
2.1.2 PAYSAGE, OCCUPATION DES SOLS ET PERCEPTIONS VISUELLES	9
2.1.2.1 La caractérisation des paysages	9
2.1.2.1.1 Le contexte régional	10
2.1.2.1.2 Le contexte départemental	10
2.1.2.1.3 Les entités paysagères	11
2.1.2.1.4 Le paysage local	12
2.1.2.2 Les perceptions visuelles	17
2.1.2.3 Les espaces naturels, agricoles, forestiers, maritimes ou de loisirs	21
2.1.2.4 Identification des sites institutionnalisés et des zones à préserver	21
2.1.2.5 La dynamique paysagère et les espaces paysagers	21
2.1.3 LES HABITATS NATURELS, LA FAUNE ET LA FLORE, LA BIODIVERSITE ET LES CONTINUITES ECOLOGIQUES	23
2.1.3.1 Les zones et sites institutionnalisés	23
2.1.3.1.1 Rappels	23
2.1.3.1.2 Les Z.N.I.E.F.F.	24
2.1.3.1.4 Les sites d'intérêts communautaires	26
2.1.3.1.5 Les autres zones de protection	28
2.1.3.1.6 Cartographies	28
2.1.3.2 Les continuités écologiques	31
2.1.3.3 Les inventaires des habitats, de la flore et de la faune sauvage	33
2.1.3.3.1 L'aire d'étude	33
2.1.3.3.2 Flore et habitats	35
2.1.3.3.4 La faune	37

2.1.3.3.4.1 AVIFAUNE	38
2.1.3.3.4.2 REPTILES ET AMPHIBIENS	40
2.1.3.3.4.3 ENTOMOFAUNE	42
2.1.3.3.4.4 MAMMIFERES (HORS CHIROPTERES)	42
2.1.3.3.4.5 CHIROPTERES	43
2.1.3.4 Les équilibres biologiques	43
2.1.4 LES BIENS ET LE PATRIMOINE	44
2.1.5 LES MILIEUX PHYSIQUES SOL ET EAUX	44
2.1.5.1 Géologie	44
2.1.5.1.1 Le contexte géologique régional	44
2.1.5.1.2 Histoire géologique sommaire	45
2.1.5.1.3 Contexte structural sommaire	45
2.1.5.1.4 Le contexte géologique local	46
2.1.5.1.5 Etat de pollution des sols	47
2.1.5.2 Hydrogéologie	50
2.1.5.2.1 Présentation du contexte général	50
2.1.5.2.2 Contexte hydrogéologique du site	51
2.1.5.2.3 Les captages proches	51
2.1.5.3 Hydrologie générale	52
2.1.5.3.1 Données générales	52
2.1.5.3.2 Les écoulements du Var	52
2.1.5.4 Hydrologie locale au droit du projet	54
2.1.5.4.1 Rappels	54
2.1.5.4.2 Les débits pluviaux des bassins versants concernés	55
2.1.6 LES COMMODITES DU VOISINAGE	59
2.1.6.1 Les bruits résiduels	59
2.1.6.2 Vibrations et projections	62
2.1.6.3 Pollution atmosphérique	62
2.1.6.3.1 Les poussières	62
2.1.6.3.2 La qualité de l'air	63
2.1.6.3.3 L'empoussièrement du site	65
2.1.6.4 Les émissions lumineuses	65
2.1.7 LES FACTEURS CLIMATIQUES ET LES RISQUES NATURELS	66
2.1.7.1 Les facteurs climatiques	66
2.1.7.1.1 Pluviométrie	66
2.1.7.1.2 Température	67
2.1.7.1.3 Régime des vents	67
2.1.7.2 Les risques naturels	69

2.1.8 LA CONSOMMATION ENERGETIQUE	70
2.1.9 L'HYGIENE, LA SANTE, LA SECURITE ET LA SALUBRITE PUBLIQUE	70
2.1.10 ACCES AU SITE, VOIES DE COMMUNICATION	70
2.1.11 LES DECHETS ET RESIDUS	73
2.1.12 LES SERVITUDES OU DISPOSITIONS REGLEMENTAIRES POUVANT AFFECTER LE PROJET	73
2.1.13 CHALEUR ET RADIATION	73
2.1.14 LES INTERRELATIONS ENTRE LES DIFFERENTS ELEMENTS DE LA ZONE DU PROJET ET DES MILIEUX	74
2.2 L'ANALYSE DES INCIDENCES ET EFFETS NEGATIFS ET POSITIFS, CUMULATIFS, TRANSFRONTALIERS, DIRECTS ET INDIRECTS, TEMPORAIRES ET PERMANENTS, A COURT, MOYEN ET LONG TERME	76
2.2.1 LE POTENTIEL D'EFFET CONCERNANT LES POPULATIONS ET L'ENVIRONNEMENT ECONOMIQUE	77
2.2.1.1 Les populations	77
2.2.1.1.1 L'environnement économique	78
2.2.1.1.2 Les activités industrielles	78
2.2.1.1.3 L'agriculture	79
2.2.2 LE POTENTIEL D'EFFETS SUR LES SITES, SUR LE PAYSAGE ET LES ESPACES	79
2.2.3 LE POTENTIEL D'EFFET SUR LES HABITATS NATURELS, LA FLORE ET LA FAUNE, LES CONTINUITES ECOLOGIQUES ET LES EQUILIBRES ECOLOGIQUES	80
2.2.3.1 Rappels	80
2.2.3.2 Les potentiels d'impacts	80
2.2.3.2.1 Le potentiel d'impacts directs	80
2.2.3.2.2 Le potentiel d'impacts indirects	81
2.2.3.2.3 Le potentiel d'impacts temporaires	81
2.2.3.2.4 Le potentiel d'impacts permanents	83
2.2.3.2.5 La synthèse des potentiels d'impacts	83
2.2.3.3 Les incidences sur les zones naturelles d'intérêt écologique, faunistique et floristique (Z.N.I.E.F.F.) et sur le P.N.R. des Préalpes d'Azur	84
2.2.3.4 Les incidences sur le site Natura 2000	84
2.2.3.4.1 Rappels réglementaires	84
2.2.3.4.2 Les sites Natura 2000	86
2.2.3.5 Le potentiel d'effets concernant le défrichement	87
2.2.3.5.1 Récapitulatif des potentiels d'effets du projet	87
2.2.3.5.2 Les risques spécifiques potentiellement liés au défrichement	88
2.2.3.5.3 Conclusion	94
2.2.3.6 Le potentiel d'effets sur les continuités écologiques et les équilibres biologiques	94

2.2.4	LE POTENTIEL D'EFFET SUR LES BIENS ET LE PATRIMOINE	94
2.2.5	LES POTENTIELS D'EFFET SUR LES EAUX SUPERFICIELLES ET SOUTERRAINES	95
2.2.5.1	Les eaux souterraines	95
2.2.5.2	Les eaux superficielles	95
2.2.5.3	Récapitulatif	103
2.2.6	LES POTENTIELS D'EFFET SUR LES COMMODITES DE VOISINAGE	104
2.2.6.1	Le potentiel d'impact des bruits	104
2.2.6.1.0	Généralités	104
2.2.6.1.1	Le niveau des bruits	106
2.2.6.2	Le potentiel d'impact des vibrations	106
2.2.6.3	Le potentiel d'impact de la pollution atmosphérique	106
2.2.6.3.1	Les odeurs	106
2.2.6.3.2	Les gaz d'échappement	107
2.2.6.3.3	Les particules de poussières	110
2.2.6.4	Le potentiel d'impact des émissions lumineuses	114
2.2.7	LE POTENTIEL D'EFFET SUR LES FACTEURS ATMOSPHERIQUES	114
2.2.8	LE POTENTIEL D'EFFET CONCERNANT LA CONSOMMATION ENERGETIQUE	115
2.2.9	LES POTENTIELS D'EFFET SUR L'HYGIENE ET LA SECURITE, LA SALUBRITE ET LA SANTE	115
2.2.10	LE POTENTIEL D'EFFET DU AU TRANSPORT DE MATERIAUX	116
2.2.11	LE POTENTIEL D'EFFET LIE AUX DECHETS ET RESIDUS	117
2.2.12	LE POTENTIEL D'IMPACT CONCERNANT LES MOUVEMENTS DE TERRAIN ET STABILITE	118
2.2.13	LE POTENTIEL D'EFFET CONCERNANT LA CHALEUR ET LES RADIATIONS	119
2.2.14	LE RECAPITULATIF DES EFFETS POTENTIELS, LEURS INTERACTIONS ET ADDITIONS POTENTIELLES	120
2.3	L'ANALYSE DES EFFETS CUMULES AVEC D'AUTRES PROJETS EXISTANTS OU APPROUVES	121
2.4	L'ESQUISSE DES SOLUTIONS DE SUBSTITUTION ET LES RAISONS DU PROJET	123
2.4.1	L'ESQUISSE DES SOLUTIONS DE SUBSTITUTION	123
2.4.2	LES RAISONS DU PROJET	123
2.5	LA COMPATIBILITE AUX DOCUMENTS D'URBANISME, L'ARTICULATION AVEC LES PLANS, SCHEMAS ET PROGRAMMES ET LA PRISE EN COMPTE DU SCHEMA REGIONAL DE COHERENCE ECOLOGIQUE	129
2.5.1	LE SCHEMA DIRECTEUR D'AMENAGEMENT ET DE GESTION DES EAUX RHONE-MEDITERRANEE	130
2.5.2	LA CHARTE DE GESTION DES DECHETS DU BTP DES ALPES-MARITIMES	135
2.5.3	LE REGLEMENT NATIONAL D'URBANISME	139
2.5.4	LE SCHEMA REGIONAL DE COHERENCE ECOLOGIQUE DE PACA	139
2.5.5	LES PLANS AUTRES	140
2.5.6	CONCLUSION	140

2.6 LES MESURES POUR PREVENIR, SUPPRIMER OU REDUIRE LES CONSEQUENCES DE L'EXPLOITATION SUR L'ENVIRONNEMENT	141
2.6.0 LES DISPOSITIONS DE CONFORMITE A L'ARRETE DU 12 DECEMBRE 2014	142
2.6.1 LES DISPOSITIONS CONCERNANT L'AGRICULTURE EN TANT QU'ACTIVITE ECONOMIQUE	142
2.6.2 LES DISPOSITIONS CONCERNANT LE PAYSAGE ET LES ESPACES	142
2.6.3 LES MESURES CONCERNANT LA FAUNE ET LA FLORE ET LE DEFRICHEMENT	144
2.6.3.1 Les mesures d'ordre réglementaire	145
2.6.3.2 Les mesures de réduction, d'atténuation et de contrôle	145
2.6.3.3 Les mesures de compensation	147
2.6.3.4 Les mesures d'accompagnement	147
2.6.3.5 Les mesures d'évaluation et de suivi	148
2.6.3.6 La réévaluation du potentiel d'impact après mesure compensatoire ou réductrice	149
2.6.3.7 Les mesures de compensation spécifiques au défrichement	149
2.6.3.8 Le récapitulatif des mesures	150
2.6.4 LES DISPOSITIONS CONCERNANT LES BIENS ET LE PATRIMOINE	151
2.6.5 LES DISPOSITIONS CONCERNANT LES EAUX	151
2.6.5.1 Les mesures concernant la verse actuelle M.D.V. 1	151
2.6.5.2 Les mesures concernant la verse projetée M.D.V. 2	155
2.6.5.3 Les récapitulatifs des mesures	166
2.6.6 DISPOSITIONS CONCERNANT LES COMMODITES DU VOISINAGE	166
2.6.6.1 Disposition concernant les bruits	166
2.6.6.2 Les mesures concernant les vibrations	169
2.6.6.3 Les dispositions concernant les projections	169
2.6.6.4 Les mesures concernant la pollution atmosphérique	169
2.6.6.5 Les mesures concernant les émissions lumineuses	170
2.6.7 LES MESURES CONCERNANT LES FACTEURS CLIMATIQUES ET LES RISQUES NATURELS	170
2.6.8 LES MESURES CONCERNANT L'ENERGIE	171
2.6.9 LES MESURES CONCERNANT L'HYGIENE, LA SECURITE, LA SANTE ET LA SALUBRITE PUBLIQUE	171
2.6.10 LES MESURES CONCERNANT LES TRANSPORTS	172
2.6.11 LES DISPOSITIONS PRISES POUR PREVENIR LE POTENTIEL D'IMPACT DES DECHETS ET RESIDUS	173
2.6.12 LES MESURES CONCERNANT LA STABILITE ET LES EBOUEMENTS DE TERRAIN	174
2.6.12.1 L'étude de stabilité et la géométrie des verses	174
2.6.12.2 La méthodologie de mise en dépôt dans les verses	180
2.6.12.2.1 La verse de l'I.S.D.I.N.D. actuelle	180
2.6.12.2.2 La verse de l'extension projetée	181
2.6.12.2.3 La procédure interne de contrôle qualité	186
2.6.12.2.4 Les mesures de prévention contre les risques de chutes de blocs de rocher et d'éboulement	192
2.6.12.2.5 Le récapitulatif des mesures	217
2.6.13 LE RECAPITULATIF DES MESURES ET CONCLUSION	218

2.7 LES MESURES POUR LA REMISE EN ETAT DES LIEUX ET ESTIMATION DES COUTS	219
2.7.1 RAPPEL CONCERNANT LA FLORE	219
2.7.2 OBJECTIF DE LA REMISE EN ETAT ET USAGE FUTUR DU SITE	220
2.7.3 LES PRINCIPES DE LA REMISE EN ETAT ET DE LA VEGETALISATION DU SITE	220
2.7.3.1 L'aménagement du merlon de protection sommital	220
2.7.3.2 L'aménagement des gradins	221
2.7.3.3 Le plan de végétalisation des parements des gradins de la verse	221
2.7.4 ESTIMATION DES COUTS DE REMISE EN ETAT	225

SOMMAIRE PIECE 3

3.0	AVERTISSEMENT	1
3.1	DESCRIPTION DE L'ENVIRONNEMENT ET DE SON VOISINAGE ET INTERETS A PROTEGER	4
3.2	RAPPELS CONCERNANT LES ACTIVITES	7
3.3	LE MANAGEMENT DE LA SECURITE, MOYENS DE PREVENTION ET LES MOYENS DE SECOURS	7
3.3.1	Le système de management de la sécurité	8
3.3.1.1	L'ORGANISATION DE LA FORMATION ET L'INFORMATION	8
3.3.1.2	LA MAITRISE DES PROCEDES ET L'EXPLOITATION	10
3.3.1.3	LA GESTION DES MODIFICATIONS	14
3.3.1.4	LA GESTION DES SITUATIONS D'URGENCE	15
3.3.1.5	LA GESTION DES RETOURS D'EXPERIENCE	16
3.3.1.6	LE CONTROLE DU SYSTEME QUALITE ET SECURITE	16
3.3.1.7	LES REVUES DE DIRECTION	17
3.3.2	Les dispositions concernant la prévention des risques	17
3.3.3	Les moyens de secours et d'intervention	19
3.4	L'ACCIDENTOLOGIE	20
3.4.1	Préambule	20
3.4.2	Accidentologie générale concernant les ISDI	21
3.4.5	Accidentologie de l'I.S.D.I.N.D. de la Mescla	22
3.5	IDENTIFICATION, CARACTERISATION ET REDUCTION DES POTENTIELS DE DANGERS	23
3.5.1	Préambule	23
3.5.2	Les potentiels de dangers liés aux produits	23
3.5.2.2	POTENTIELS DE DANGERS IDENTIFIES	23
3.5.3.1	LES SOURCES DES POTENTIELS DE DANGERS D'ORIGINE MECANIQUE	24
3.5.3.5	LES SOURCES DE POTENTIELS DE DANGERS D'EXPLOSION	24
3.5.3.6	LES SOURCES DE POTENTIELS DE DANGERS DE RAYONNEMENT	25
3.5.3.6.1	LES RAYONNEMENTS AUTRES QUE LES CHAMPS ELECTROMAGNETIQUES	25
3.5.3.6.2	LES CHAMPS ELECTROMAGNETIQUES	25
3.5.3.7	LES SOURCES DES POTENTIELS DE DANGERS BIOLOGIQUES	27
3.5.3.8	LES SOURCES DES POTENTIELS DE DANGERS D'INSTABILITE	27
3.5.3.9	SOURCES DES POTENTIELS DE DANGERS DIVERS	28
3.5.3.10	LES POTENTIELS DE DANGERS LIES AUX PERTES DES UTILITES	28
3.5.3.11	LE RECAPITULATIF DES POTENTIELS DE DANGERS LIES AUX PROCEDES	29
3.5.4	La réduction des potentiels de dangers et l'évaluation des conséquences	30
3.6	CARACTERISTIQUES DES INSTALLATIONS ET DES OPERATIONS DANGEREUSES DU SITE	31

3.7	L'EVALUATION PRELIMINAIRE DES RISQUES	31
3.7.1	Analyse des risques d'origine externe	31
3.7.1.1	LES CONDITIONS CLIMATIQUES	32
3.7.1.2	LA SISMICITE	32
3.7.1.3	LA Foudre	34
3.7.1.4	LES INONDATIONS	36
3.7.1.5	LES GLISSEMENTS ET EBOULEMENT DE TERRAINS	36
3.7.1.6	LES CHUTES D'AVIONS	36
3.7.1.7	LES VOIES DE COMMUNICATION	37
3.7.1.8	L'ENVIRONNEMENT INDUSTRIEL ET LES INSTALLATIONS DE PROXIMITE DANGEREUSES	37
3.7.1.9	LES LIGNES A HAUTE TENSION	37
3.7.1.10	LES FEUX DE FORETS	37
3.7.1.11	LES ACTES DE MALVEILLANCE	38
3.7.1.12	LE RECAPITULATIF DES RISQUES D'ORIGINE EXTERNE	38
3.7.2	Analyse des risques d'origine interne	38
3.7.3	Cotation préliminaire des risques	39
3.7.3.1	LES ECHELLES DE GRAVITE D'OCCURRENCE, DE RISQUES ET DE CRITICITE PRISES EN COMPTE	39
3.7.3.2	LE TABLEAU D'ANALYSE DES RISQUES	42
3.7.3.3	L'IDENTIFICATION DES RISQUES PRINCIPAUX	45
3.9.2	Les moyens de protection contre l'incendie	46
3.10	CONCLUSION	47

SOMMAIRE PIECE 4

4.1	PREAMBULE	1
4.2	TEXTES DE REFERENCE CODIFIES DANS LE CODE DU TRAVAIL	1
4.4	TEXTES NON CODIFIES DANS LE CODE DU TRAVAIL	4
4.4	TEXTES DE PORTEE SPECIFIQUES	5
4.4.1	SUBSTANCES ET PREPARATIONS DANGEREUSES POUR LES TRAVAILLEURS	5
4.4.2	EQUIPEMENTS DE TRAVAIL	5
4.4.3	APPAREIL DE LEVAGE AUTRES QUE LES ASCENSEURS ET LES MONTE-CHARGES	6
4.4.4	SERVICES DE SANTE AU TRAVAIL	7
4.5	ORGANISATION DE L'HYGIENE ET DE LA SECURITE	8
4.5.1	EFFECTIF ET HORAIRE DE TRAVAIL	8
4.5.2	RESPONSABLE SECURITE	8
4.5.3	COMITE D'HYGIENE, DE SECURITE ET DES CONDITIONS DE TRAVAIL	8
4.5.4	MEDECINE DU TRAVAIL	8
4.5.4	DOCUMENT UNIQUE	8
4.5.5	ENTREPRISES EXTERIEURES	8
4.5.6	DOCUMENT SECURITE SANTE ET ENVIRONNEMENT	9
4.6	HYGIENE ET CONDITIONS DE TRAVAIL	11
4.6.1	HYGIENE DES LOCAUX DE TRAVAIL	11
4.6.1.1	Nettoyage	11
4.6.1.2	Installations sanitaires, vestiaires et restauration	11
4.6.2	AMBIANCE DES LIEUX DE TRAVAIL	11
4.6.2.1	Aération	11
4.6.2.2	Bruit	11
4.6.2.3	Chauffage et rafraichissement	11
4.6.2.4	Eclairage et installations électriques	11
4.6.2.5	Poussières	11
4.7	SECURITE DU PERSONNEL	12
4.7.1	SECURITE DES EQUIPEMENTS ET DES INSTALLATIONS	12
4.7.2	CIRCULATION DES VEHICULES	12
4.7.3	PREVENTION DES ACCIDENTS DE TRAVAIL	12
4.7.4	PREVENTION INCENDIE ET EVACUATION DU PERSONNEL	13

SOMMAIRE PIECE 5

5.	LES EFFETS SUR LA SANTE	1
5.0	PREAMBULE	1
5.1	IDENTIFICATION ET INVENTAIRE DES SUBSTANCES A EFFET POTENTIEL SUR LA SANTE DES POPULATIONS	7
5.1.1	RAPPELS	7
5.1.2	LES GAZ D'ÉCHAPPEMENT	8
5.1.3	L'ÉPANDAGE D'HYDROCARBURES	17
5.1.4	VIBRATIONS SOLIDIENNES DES ENGINs	17
5.1.5	LES ÉMISSIONS SONORES	18
5.1.6	LES POUSSIÈRES	18
5.1.7	LES REJETS LIQUIDES	21
5.1.8	CONCLUSION	21
5.2	DEFINITION DE L'AIRE D'ÉTUDE	22
5.3	IDENTIFICATION DES POPULATIONS	25
5.4	L'ÉVALUATION ET LA CARACTÉRISATION DES EFFETS POTENTIELS SUR LA SANTE	27
5.4.1	LES RELATIONS DOSE-REPOSSE	27
5.4.2	LES EFFETS POTENTIELS SUR LA SANTE	27
5.4.2.1	Les effets potentiels des bruits	27
5.4.2.2	Les effets potentiels des vibrations solidiennes	30
5.4.2.3	Les effets potentiels des oxydes d'azote	30
5.4.2.4	Les effets potentiels des poussières	31
5.5	EVALUATION DE L'EXPOSITION DES POPULATIONS	36
5.6	CONCLUSION	40

SOMMAIRE

6.0 Introduction	1
6.0.1 Déroulement de l'étude	1
6.0.2 Localisation du projet.....	2
6.1. Contexte écologique	4
6.1.1 Les zones institutionnalisées.....	4
6.1.1.1 Les zones d'inventaire du patrimoine naturel	5
6.1.1.2 Les zones de protection	7
6.1.2 Cartographie des zones institutionnalisées.....	9
6.2 Définition de l'aire d'étude et notions d'aire d'influence	11
6.2.1 Définitions.....	11
6.2.2 Application au site d'études	12
6.2.3 Corridors écologiques	13
6.2.3.1 Introduction au concept de corridor écologique	13
6.2.3.2 La nécessité de la connectivité	13
6.2.3.3 La Trame Verte et Bleue (T.V.B.)	13
6.2.3.4 Le SRCE PACA	14
6.2.3.5 Application au site d'étude	15
6.3. Description de la flore et des habitats	18
6.3.1 Méthode	18
6.3.1.1 Méthode d'inventaire	18
6.3.1.2 Méthode de bioévaluation de la flore	19
6.3.1.3 Méthode de bioévaluation des habitats	19
6.3.2 Description des habitats.....	19
6.3.2.1 Unités de végétation	19
6.3.2.2 Cartographie des unités de végétation	20
6.3.2.3 Les zones humides et les zones potentiellement humides	23
6.3.2.4 Conclusion	24
6.3.3 Description de la flore sur le site.....	25
6.3.3.1 Résultat de l'inventaire floristique	25
6.3.3.2 Conclusion	26
6.3.4 Conclusion sur la flore et les habitats.....	27
6.4. Description des espèces animales sur le site	29
6.4.1 Méthodologie générale.....	29
6.4.1.1 Présentation des résultats	29
6.4.1.2 Bioévaluation	30
6.4.2 Avifaune	31
6.4.2.1 Méthode d'inventaire	31
6.4.2.2 Espèces observées dans l'aire d'étude	35

6.4.2.3	Conclusion	37
6.4.3	Reptiles et amphibiens.....	39
6.4.3.1	Méthode d'inventaire	39
6.4.3.2	Espèces observées dans l'aire d'étude	40
6.4.3.3	Conclusion	46
6.4.4	Entomofaune.....	48
6.4.4.1	Méthode d'inventaire	48
6.4.4.2	Espèces observées dans l'aire d'étude	51
6.4.4.3	Conclusion	55
6.4.5	Mammifères (hors chiroptères).....	57
6.4.5.1	Méthode d'inventaire	57
6.4.5.2	Espèces présentes dans l'aire d'étude	57
6.4.5.3	Conclusion	58
6.4.6	Chiroptères.....	59
6.4.6.1	Méthode d'inventaire	59
6.4.6.2	Espèces présentes dans l'aire d'étude	61
6.4.6.3	Conclusion	64
6.4.7	Poissons.....	65
6.4.7.1	Méthodes d'inventaire	65
6.4.7.2	Espèces présentes dans l'aire d'étude	65
6.4.7.3	Conclusion	65
6.4.8	Synthèse des enjeux écologiques.....	66
6.5.	Mesures d'évitement, de réduction et de compensation d'impact sur l'environnement naturel, synthèse et conclusion.....	67
6.5.1	Rappels réglementaires.....	67
6.5.2	Mesures d'évitement.....	67
6.5.3	Mesures de réduction.....	68
6.5.4	Mesures de compensation.....	68
6.5.5	Synthèse.....	69
6.6.	Conclusion.....	70
6.7.	Bibliographie.....	71
6.8.	Annexes.....	77
6.8.1	Annexe 1 : Bioévaluation de la flore.....	79
6.8.2	Annexe 2 : Bioévaluation de la faune.....	82
6.8.3	Annexe 3 : Inventaire avifaunistique.....	91
6.8.4	Annexe 4 : Fiche descriptive des Z.N.I.E.F.F.....	92

SOMMAIRE PIECE 6 BIS

6B.1 PRÉAMBULE	1
6B.2 LE CONTEXTE ECOLOGIQUE	1
6B.3 L'AIRE D'ÉTUDE	2
6B.4 LA FORE ET LES HABITATS	2
6B.5 LA FAUNE ET LES ENJEUX ECOLOGIQUES	3
6B.5 LES MESURES MISES EN PLACE	4

SOMMAIRE PIECE 7

7.0 PRÉSENTATION DU PROJET	1
7.1 PRÉAMBULE	2
7.2 LE RÉSEAU NATURA 2000	2
7.3 LES DOCUMENTS, PROJETS ET MANIFESTATIONS CONCERNÉS	4
7.4 MÉTHODOLOGIE D'ÉVALUATION DES INCIDENCES	5
7.4.1 LES PRINCIPES	5
7.4.2 LE CONTENU DU DOCUMENT D'INCIDENCES ET LA PROCÉDURE	5
7.4.3 ARTICULATION DE L'ÉVALUATION DES INCIDENCES AVEC LES PROCÉDURES	10
7.5 APPLICATION AU CAS DU PROJET DE L'INSTALLATION DE STOCKAGE DE DECHETS INERTE DE LA MESCLA	10
7.5.1 LE SITE DE LA MESCLA	10
7.5.2 PRÉSENTATION DU PROJET	12
7.5.3 LES PRINCIPES ET CARACTÉRISTIQUES D'EXPLOITATION DE LA MESCLA	13
7.5.3.1 Les installations en place	13
7.5.3.2 Les caractéristiques d'exploitation	13
7.5.3.2 La conduite des activités et les horaires de travail	15
7.5.4 LE RECENSEMENT DES SITES NATURA 2000	16
7.5.4.1 Recensement	16
7.5.4.2 Conclusion intermédiaire	18
7.5.5 RAPPEL DES ENJEUX NATURALISTES	18
7.5.6 ÉTUDE DES INCIDENCES SUR LES SITES FR9301564 « GORGES DE LA VESUBIE ET DU VAR - MONT VIAL - MONT FERION » ET FR93015663 « BREC D'UTELLE »	18
7.5.6.1 Pré-diagnostic	18
7.5.6.2 Diagnostic	20
7.5.6.3 Les Objectifs de Conservation Opérationnels du DOCOB	22
7.5.6.4 Conclusion	23
7.5.7 ÉTUDE DES INCIDENCES SUR LA ZONE SPECIALE DE CONSERVATION - FR 9301556 MASSIF DU LAUVET D'ILONSE ET DES QUATRE CANTONS - DOME DE BARROT - GORGES DU CIANS	24
7.5.7.1 Pré-diagnostic	24
7.5.7.2 Diagnostic	26
7.5.7.3 Conclusion	27
7.5.8 ZONE DE PROTECTION SPECIALE - FR 9312025 « BASSE VALLEE DU VAR»	27
7.5.8.1 Pré-diagnostic	27
7.5.8.2 Diagnostic	29
7.5.8.3 Conclusion	30
7.6 CONCLUSION	30
7.7 ANNEXES	32

SOMMAIRE PIECE 8

8. LES METHODES UTILISEES, LES DIFFICULTES RENCONTREES ET LES AUTEURS DES ETUDES	3
8.0 PREAMBULE	3
8.0 BIS LE CONTENU DE L'ETUDE D'IMPACT	4
8.2 LA DESCRIPTION DU PROJET	10
8.3 L'ANALYSE DES METHODES	11
8.3.1 LES POPULATIONS ET L'ENVIRONNEMENT ECONOMIQUE	11
8.3.1.1 L'état initial	11
8.3.1.2 L'impact	11
8.3.1.3 Les mesures	11
8.3.2 LES SITES ET PAYSAGES	11
8.3.2.1 L'état initial	11
8.3.2.2 L'impact	11
8.3.2.3 Les mesures	11
8.3.3 LES HABITATS NATURELS, LA FAUNE ET LA FLORE	12
8.3.3.1 L'état initial	12
8.3.3.2 Les enjeux et impacts	14
8.3.3.3 Les mesures	14
8.3.4 LES BIENS ET LE PATRIMOINE	15
8.3.4.1 L'état initial	15
8.3.4.2 L'impact	15
8.3.4.3 Les mesures	15
8.3.5 LES MILIEUX PHYSIQUES SOL ET EAUX	15
8.3.5.1 L'état initial	15
8.3.4.2 L'impact	16
8.3.5.3 Les mesures	16
8.3.6 CLIMATOLOGIE ET METEOROLOGIE	16
8.3.6.1 L'état initial	16
8.3.6.2 L'impact	17
8.3.6.3 Les mesures	17
8.3.7 LES COMMODITES DU VOISINAGE	17
8.3.7.1 Les bruits	17
8.3.7.1.1 L'état initial	17
8.3.7.1.2 Impacts et mesures	18

8.3.7.2 L'air	18
8.3.7.2.1 L'état initial	18
8.3.7.2.1 L'impact	18
8.3.7.2.1 Les mesures	18
8.3.8 LES RISQUES NATURELS	18
8.3.8.1 L'état initial	18
8.3.8.2 L'impact	18
8.3.9 LES CONSOMMATIONS ENERGETIQUES	19
8.3.9.1 L'état initial	19
8.3.9.2 L'impact	19
8.3.9.3 Les mesures	19
8.3.10 L'HYGIENE, LA SANTE, LA SECURITE ET LA SALUBRITE PUBLIQUE	19
8.3.10.1 L'état initial	19
8.3.10.2 L'impact	19
8.3.10.3 Les mesures	20
8.3.11 LES ACCES AU SITE ET LE TRANSPORT	20
8.3.11.1 L'état initial	20
8.3.11.2 Impacts et mesures	20
8.3.12 LES DECHETS ET RESIDUS	20
8.3.12.1 L'état initial	20
8.3.12.2 Impacts et mesures	20
8.4 LES DIFFICULTES RENCONTREES	21
8.4.1 PAYSAGES ET OCCUPATION DES SOLS	21
8.4.2 MILIEUX PHYSIQUES GEOLOGIE, HYDROLOGIE	21
8.4.3 MILIEUX NATURELS	21
8.4.4 BRUITS	21
8.4.5 STABILITE	21
8.5 LES AUTEURS DE L'ETUDE	22

SOMMAIRE PIECE 9

9. ANNEXES

9.1 Cartographies, pièces réglementaires et autres pièces

- 9.1.1 Plan de situation au 1/25 000^{ème} avec rayon d'affichage au public de 1 000 m
- 9.1.2 Plan des abords avec parcellaire au 1/2 500^{ème} avec limite des 100 m et échéancier de défrichement
- 9.1.3 Plan de masse, phasage d'exploitation et défrichement, et plan de remise en état au 1/2 000^{ème}
- 9.1.4 Plan de masse, d'exploitation, de défrichement et de remise en état au 1/1 000^{ème}
- 9.1.5 Capacités techniques et financières – Kbis
- 9.1.6 Règlement National d'Urbanisme
- 9.1.7 Copie des autorisations administratives
- 9.1.8 Avis du Maire de la commune de Malaussène et des propriétaires concernant la remise en état

9.2 Annexes et études techniques

- 9.2.1 Procédure d'instruction au titre de l'enquête publique avec mention des textes (art. R. 181-16 et suivants du code de l'environnement)
- 9.2.2 Etude de stabilité
- 9.2.3 Règles techniques concernant les bruits – Mesures de bruits
- 9.2.4 Mesures de poussières
- 9.2.5 Fiches sécurité du gazole

9.3. Annexes spécifiques au défrichement

- 9.3.1 Déclaration de non incendie et délibération du Conseil Municipal de Malaussène
- 9.3.2 Documents de maîtrise foncière, accord exprès des propriétaires et mandat
- 9.3.3 Plans de situation et cadastral